

Destinataires >> DIRECTRICES, DIRECTEURS, MANDATAIRES DES COOPERATIVES SCOLAIRES pour diffusion aux membres du Conseil de coopérative –

Ce numéro constitue la **communication N°3** sur les comptes bancaires des coopératives scolaires ouverts par l'OCCE **COOP 2.0 « ECRIRE ENSEMBLE L'AVENIR DE LA GESTION DES COOPERATIVES SCOLAIRES »**

Chers collègues,

Un courrier (président/trésorier) du 18 juin adressé aux mandataires des coopératives scolaires vous informait du choix fait par le Conseil d'administration pour la gestion des ressources des coopératives scolaires à compter de septembre 2024 : adoption de la « SOLUTION AssoConnect », partenaire de très nombreux organismes du secteur associatif. Au terme de plusieurs mois d'analyse, un choix de synthèse de notre Conseil d'administration.

Nous rappelions qu'il nous fallait tout à la fois, après consultation des équipes :

- veiller à alléger la gestion pour les mandataires,
- trouver un dispositif moins onéreux,
- s'ouvrir aux moyens de paiement désormais en usage (CB),
- préserver pour les coopératives la possibilité de gérer des espèces : une « caisse » distincte dans la comptabilité (petites écoles ou spécificités),
- prendre en compte les flux financiers très différents d'une coopérative à une autre (nombre d'opérations),
- garder notre capacité associative à gérer et accompagner l'hétérogénéité du contexte : 550 sections locales et comptes : complexe pour le personnel du siège.

Faire le choix de la modernité et du numérique.

Si vous n'avez pas encore renseigné le questionnaire d'identification du mandataire principal à qui seront donnés les droits >>> **faites le au plus tôt c'est ICI (mandataire actuel s'il ne doit pas changer ? Futur mandataire s'il est connu ? Ou réponse « en attente » dans le questionnaire.)** Réunir au besoin très vite le Conseil de coopérative (suite conseil des maîtres ?) pour cette désignation.

Nous allons coopérativement réussir ce saut dans l'avenir. Un temps d'adaptation aux outils qui vous seront proposés est toujours nécessaire mais vous pouvez compter sur un accompagnement au plus près de vos questionnements.

Une séance de formation (webinaire) sera prochainement organisée pour les mandataires (date/heure à programmer).

Des coopératives scolaires 2.0 ... autonomes et responsables, plus que jamais !

Coopérativement & solidairement

REFERENT OCCE06 Laurence MARDEGAN pôle gestion/ressources 04 93 80 99 52 poste 2 ad06@occe.coop

R.CHERBETDJIAN

Président

D.OLIVIER

Vice président délégué aux finances

PAS DE CHANGEMENT concernant BILAN CRF et Outils COMPTABLES

Pas de changement pour le bilan CRF de l'exercice 23-24 : les comptes sont arrêtés au 31 août 2024

Pas de changement pour le choix de l'outil pour la tenue de la comptabilité : COMPTA+, COMPTA WEB, TABLEUR PERSO

La PLATEFORME ASSOCONNECT : NOUVEAUX SERVICES POUR LES COOPERATIVES dès septembre 24

Pour chaque coopérative d'école :

1. Un compte PRO en ligne pour recevoir des virements ou effectuer toutes opérations bancaire en ligne.

(virements, achats en ligne, consultation en ligne des opérations, relevé de comptes..) **demo en préparation**

2. Un compte de COLLECTE DE PAIEMENTS EN LIGNE pour les familles et donateurs qui paieront par CB

Recueillir les contributions des parents par CB en début d'année, recueillir par CB le paiement de séjours, sorties ou voyages, etc... **demo en préparation**

3. si vous le souhaitez une CARTE « PHYSIQUE » DE PAIEMENT, comprise dans l'abonnement

Pour les achats en ligne de la coopérative ou pour régler dans un commerce

Une deuxième carte « physique » de paiement, pour un cout modeste, peut être confiée à des enseignants pour un voyage ou un séjour

4. si vous le souhaitez des CARTES VIRTUELLES DE PAIEMENT

Le mandataire peut créer pour ses collègues des cartes virtuelles à usage unique (en leur communiquant un simple numéro) pour un achat en ligne de coop de classe (ni avance, ni remboursement)

UN CHANGEMENT RADICAL DES PRATIQUES BANCAIRES mais la POSSIBILITE DE CONSERVER LA GESTION D'ESPECES

- **les parents et donateurs pourront verser leur contribution par CB** sur le compte de collecte de paiements en ligne (PRIVILEGIER). Les parents pourront faire un virement bancaire sur le compte PRO AssoConnect (la coop. disposera d'un IBAN à leur communiquer) Ainsi les paiements en espèces et chèques sont évités.
- **le ou les mandataires de la coopérative**
Changement de mandataire très rapide (48 heures entre la demande, l'accord de l'OCCE et le changement effectif). Les changements sont réalisés avec des outils d'identification très sécurisés (smartphone personnel).
- **la tenue de la comptabilité simplifiée**
Un allègement appréciable. Le mandataire qui a lancé une collecte peut à tout moment consulter ou extraire du compte AssoConnect la liste des paiements enregistrés et virer en un clic le montant total collecté sur le compte PRO.
La liste des paiements reçus (nom du payeur, montant, nom élève, classe) constitue une pièce justificative pour une seule écriture dans la compta pour tous paiements reçus à une date précise et pour chaque campagne de collecte.
Simplicité et traçabilité appréciée du dispositif.

CONSERVATION POSSIBLE d'une CAISSE POUR LA GESTION DISTINCTE DES ESPECES (comme les mandataires le font habituellement)

- La coopérative peut continuer à gérer des espèces dans une **Caisse** dont les opérations sont également enregistrées dans la comptabilité de la coopérative.
- Dans tous les points Western Union : possibilité de **remettre des espèces** pour virement sur le compte PRO de la coopérative
- **retirer des espèces** dans tous les distributeurs (DAB)

DES TARIFS NEGOCIES POUR L'OCCE tarifs essentiels

Création compte de Collecte : gratuit

Fonctionnement compte de collecte : gratuit pour la coop.

Tenue de compte PRO 4,50€/mois (10 opérations mois)

Au-delà de 10: 0,18€/opération (0,30 € si immédiat)

Carte bancaire émission 6€ - abonnement gratuit

Une 2ème carte : émission 6 €- abonnement 1,20€/mois

Au besoin, Carte virtuelles à usage unique 0,12€

Numéro communiqué à un collègue (achat en ligne pour coop/classe)

Dépôt espèces (agence Western Union) : selon montant déposé : de 0 à 100 € : 2.90 € / de 100.01 à 500 € : 4.90 € / de 500,01 à 1000 € : 6.90 € / 1000,01 à 8000€ : 9,90€)

Retrait espèces DAB : 1 €

Incidents de paiement : 10 €

Tous détails tarifs en cliquant [ICI](#)

RECOMMANDATIONS

Vous avez dû désigner (si ce n'est fait cliquer [ICI](#)) le mandataire principal des comptes que l'OCCE06 et AssoConnect créent pour votre coopérative.

- Le compte bancaire ouvert par l'OCCE à La Banque Postale pour la coopérative restera en fonction jusqu'à sa clôture (septembre) avec reversement du solde sur le nouveau compte ASSOCONNECT par l'OCCE 06.
- Au 20 juillet, il faudra donc **IMPERATIVEMENT** cesser toutes opération et émission de chèque. De même tous les chèques émis par la coopérative (remboursement à des collègues en particulier..) devront avoir été **débités** à cette date (prévenez les collègues à qui vous avez pu faire un remboursement).
- Tous chèques remis par des parents seront encaissés au 20 juillet au plus tard. Toutes opérations bancaires liées à la kermesse /fête de fin d'année (paiement de fournisseurs) devront avoir été clôturées.

SE PREPARER POUR SEPTEMBRE

Fermeture des comptes LBP réalisée en septembre par l'OCCE. Le solde sera reversé par l'OCCE06 sur votre compte AssoConnect (diminué du dernier prélèvement du trimestre échu LBP pour la tenue de compte 18 €/mois)